

1.	Nos partenaires cotisants	3
2.	Mot du président	4
3.	PV de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2009	6
4.	Contexte 2009	13
5.	Météo et récoltes	14
6.	Economie végétale	14
6.1	Fourrages	14
6.2	Céréales.....	14
6.3	Centrale des oléagineux.....	15
6.3.1	Centralisation des attributions	16
6.4	Betterave et sucrerie	16
7.	Economie animale.....	17
7.1	Production laitière	17
7.1.1	Evolution des volumes de lait produits dans le Jura	19
7.2	Maladie de la langue bleue (FCO)	19
7.3	Marchés publics.....	20
7.3.1	Bovins.....	20
7.3.2	Ovins	23
7.4	Porcs	23
7.5	Elevage chevalin	24
8.	Politique agricole	25
8.1	Cassis de Dijon	25
8.2	Rapport sur l'évolution des paiements directs.....	25
8.3	Accord agricole de libre échange avec l'Europe (ALEA).....	26
9.	Cellule de crise.....	27
10.	Développement rural.....	28
11.	Collaboration avec le Jura bernois	29
12.	Fondation Rurale Interjurassienne	29
13.	Statistiques de l'agriculture jurassienne	31
14.	Communication.....	32
14.1	Fenêtre sur l'agriculture.....	32
14.2	Brunch du 1 ^{er} août.....	32
14.3	Stand de communication.....	32
14.4	Char Marché-Concours national de chevaux.....	33
14.5	Ecole à la ferme	33
14.6	Bulletin CJA	33

15.	Réseau OQE Vendline-Coeuvatte	34
16.	Vergers+.....	35
17.	Parc naturel du Doubs.....	35
18.	Pâturages boisés	35
19.	Assurances	36
19.1	Caisse maladie AGRISANO.....	36
19.2	Assurance globale pour le personnel d'exploitation.....	37
19.3	Autres activités du secteur « assurances ».....	38
20.	AJAPI.....	38
21.	Service de renseignements juridiques.....	38
22.	Programme d'activités	39
22.1	Protection des SDA et défense de l'aire agricole	39
22.2	Développement rural	39
22.3	Evolution des paiements directs et de la politique agricole.....	39
22.4	Economie laitière	39
22.5	Lutte contre les émissions ammoniacales.....	39
22.6	Liquidités dans l'agriculture	40
22.7	Conseil en assurances	40
22.8	Communications	40

Nos partenaires cotisants

CENTRE AJOIE SA
COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS
AGRO-CENTRE COURTETELLE
LANDI CHAINE DU JURA SA
A.J.A.P.I
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAAIL
BIO JURA
JURA-BETTERAVES
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA
FEDERATION JURASSIENNE DES BANQUES RAIFFEISEN
FEDERATION CANTONALE JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE
TACHETEE ROUGE
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN
FETE DES PAYSANS JURASSIENS
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA
FENACO
MIBA
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE
ASSOCIATION DES ETALONNIERS DU JURA
SOCIETE DES VETERINAIRES JURASSIENS

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Faverge 5 - Case postale 100

2853COURFAIVRE

Téléphone : 032 / 426.53.54 / 55

Fax : 032 / 426.78.71

e-mail : ncja.secr@agrisano.ch

Secteur des assurances

Case postale 140

2853 COURFAIVRE

Téléphone : 032 / 426.83.01

e-mail : info-ju@agrisano.ch

2. Mot du président

1. Constat

La météo de l'année 2009 a permis à l'agriculture suisse de travailler dans des conditions globalement favorables. Les récoltes en quantité et qualité ont récompensé l'engagement et le savoir-faire des producteurs de notre pays ! Ce constat réjouit l'analyste mais se voit rapidement terni par la baisse quasi générale de tous les prix des produits agricoles.

L'angoisse a même gagné les campagnes et lors de la manifestation de Sempach, les paysannes et paysans de toute la Suisse ont pu exprimer leur ras-le-bol et leur hargne envers un système qui ruine les agriculteurs mais profite à certains partenaires du marché ! En effet, le manque de cohésion et d'organisation du monde agricole a permis à de nouveaux roitelets de s'infiltrer et diriger à leur guise certaines branches de production !

La manifestation a vu les intervenants demander aux responsables politiques d'instituer un encadrement digne de ce nom à l'agriculture suisse et non pas de la laisser s'étouffer par une économie de marché ultralibérale.

Pour les producteurs suisses, il s'agit d'un non-respect de leur production qui se brade en dessous de toute éthique morale d'une société moderne !

La révolte paysanne, initiée par le mouvement Uniterre, a, d'ailleurs, perduré durant tout l'automne et diverses manifestations ont permis d'informer la population et les consommateurs du dysfonctionnement que subit la profession !

2. Analyse

Au terme de l'année 2009, l'ambiance dans nos campagnes était empreinte d'interrogations et d'expectatives. En effet, les paiements directs ont été comptabilisés et ont donné quelques répités pour certaines exploitations agricoles, particulièrement pour les moins intensives et celles qui sont inscrites dans des filières fromagères. L'enveloppe de ces PD a atteint une ampleur qui interpelle tout producteur !

Comment comprendre, pour la base paysanne, la relation entre le revenu qui émane de vente des produits de l'exploitation et le montant des paiements directs ?

Pour les exploitations plus intensives, l'analyse est fort différente car, les prix des produits agricoles ont tous chuté et provoqué des manques de liquidité très difficiles à gérer. Les exploitations de plaine sont particulièrement touchées par ce phénomène car, la production est le pilier rémunérateur de l'entreprise.

Cette situation est préoccupante pour l'avenir des exploitations agricoles à titre principal !

Une agriculture professionnelle pratiquée à titre principal a toujours été réclamée par le monde agricole jurassien, défendue par les responsables des organisations de défense professionnelle, des élus et des partenaires commerciaux d'une agriculture productrice. Souvent citées en exemple pour leurs surfaces, les structures jurassiennes jouent pourtant des rôles forts différents si l'on se situe en plaine ou en montagne.

L'agriculture à titre principal est souvent synonyme de grandes surfaces cultivées et de grands investissements consentis pour la constitution de structures correspondantes ! De nombreux agriculteurs ont mis toute leur énergie et leur conviction pour être compétitifs face à l'ouverture des marchés annoncée depuis quelques années.

Il faut bien constater aujourd'hui que les productions spécialisées sont les plus durement touchées et préférentiellement par des baisses de prix substantielles. Ces baisses de prix affectent essentiellement des marchandises qui ne sont pas transformées dans nos régions. Ce constat n'est pas nouveau mais, il prend une mesure que l'on avait sous-estimée voire ignorée ! Il ne serait pas constructif d'en faire porter la responsabilité à quiconque mais, un changement de

cap semble indispensable si nos régions ne veulent pas devenir des réserves à la satisfaction d'une idéologie moderne au demeurant très fragile !

Rappelons que la valeur ajoutée par ha au Jura est l'une des plus faibles de Suisse se situant autour de Fr. 1'000 à 1'500.-/ha. Même si comparaison n'est pas raison, on est loin des Fr. 9'000 à Fr. 10'000.-/ha d'autres régions de notre pays certes, plus favorables au niveau altitude, topographie et climat.

Il peut paraître facile de prôner la transformation de nos produits au niveau régional mais, nous sommes persuadés que plus de valeur ajoutée peut et doit rester dans le Jura ! Les investissements, que les agriculteurs jurassiens ont consentis ces dernières décennies, ont été réalisés essentiellement pour répondre à des normes quantitatives et qualitatives des productions traditionnelles. Un changement de cap est nécessaire et implique la recherche de valeur ajoutée si déficiente dans nos régions. Les produits de masse, tel que le lait d'industrie, ont une faible rentabilité. En ne transformant que 25% de son lait alors que la moyenne suisse avoisine les 50%, le Jura n'est pas des mieux placés.

3. Qualité ou compétitivité ?

L'histoire nous rappelle que la fromagerie de Saignelégier n'aurait pas vu le jour sans la volonté et l'obstination d'acteurs convaincus du projet. Des acteurs certes, mais, surtout des producteurs persuadés des sacrifices à consentir. La démarche ne s'est pas déroulée sans réticence d'agriculteurs habitués à des systèmes de productions traditionnels.

L'histoire plus récente de la fromagerie de Courgenay nous prouve aussi que la clairvoyance des uns a primé sur le pessimisme et la retenue d'autres plus sceptiques !

A Develier, la rénovation et la diversification de sa fromagerie ont permis aux producteurs de se positionner dans des créneaux à satisfaction !

Les autres fromageries jurassiennes telles que celles du Noirmont et de Alle répondent, elles aussi, aux besoins des producteurs et fournissent un produit estimé et de qualité.

Et dire qu'il y a tout juste une année, certains producteurs voulaient abandonner argumentant une différence trop peu marquée avec le lait d'industrie !

Aujourd'hui, l'écart est de plus de 25% au profit du lait de fromagerie. Ce constat démontre bien que l'émotion provoquée par une absence de maîtrise des quantités du lait d'industrie était mauvaise conseillère et ne s'inscrivait pas dans la durabilité.

Tous les indices et les perspectives futures nous indiquent que la production fromagère sera mieux positionnée dans une économie de marché ouverte aux échanges internationaux et qui se mettent en place malgré la désapprobation du monde agricole !

La réflexion sur l'avenir de nos exploitations agricoles est permanente et difficile en ce moment et la presse agricole pose plus de questions qu'elle ne donne de solutions ! Dans le Jura, une cellule de crise est sur pied et à disposition des agriculteurs pour essayer de pallier à des difficultés financières et structurelles. Il est urgent de trouver des outils à la création de nouvelles valeurs ajoutées dans notre région. Notre chance est de disposer d'acteurs et de partenaires de proximité ainsi que d'autorités politiques sensibles à relever ces défis. Il s'agit de dépister les forces et les capacités à s'inscrire soit dans une stratégie de qualité ou miser sur la compétitivité !

Vincent Eggenschwiler

3. Procès verbal de l'assemblée générale de la Chambre jurassienne d'agriculture à la halle polyvalente de Courgenay, vendredi 6 mars 2009 à 9h30

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès verbal de l'assemblée générale du 7 mars 2008
4. Rapport d'activité 2008
5. Programme d'activité 2009
6. Comptes 2008, budget 2009 et adaptation des cotisations
7. Désignation de l'organe de révision des comptes
8. Message de l'Union Suisse des Paysans
9. Divers

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA

Le président ouvre l'assemblée en saluant les membres présents ainsi que les personnalités qui ont répondu à l'invitation, en particulier, MM Vincent Challet maire de la commune hôte, Vincent Wermeille, président du parlement jurassien et Michel Probst, ministre de l'économie, de la coopération et des communes. Il donne connaissance de quelques excuses et indique qu'une liste des excuses peut être consultée.

Dans son discours d'ouverture, il revient sur l'année agricole 2008 qu'il qualifie de bonne mais, qui a connu la dégringolade des cours des marchés mondiaux. La conséquence la plus pénible pour l'agriculture jurassienne réside dans le déséquilibre sur le marché du lait qui en découle et de l'effondrement des prix à la production. Il regrette les divergences de vision entre les organisations de producteurs et les transformateurs. Il encourage les producteurs à se réorganiser rapidement. Il appelle le Conseil Fédéral à ne pas sacrifier l'agriculture au profit d'exportations plus juteuses financièrement.

Abordant l'évolution de la population mondiale et la diminution de la surface agricole utile, il conclut que de réelles perspectives d'avenir existent pour l'agriculture. Le rôle nourricier de l'agriculture nécessite l'engagement de toutes les agricultures du monde qui doivent être stimulées pour répondre à ce défi alimentaire.

Il revient sur la disparition des terres cultivables en Suisse qui sont bétonnées à un rythme de 1.3 m²/seconde et à une croissance de la forêt de 4'500 ha/an. Il s'inquiète de cette pression sur la zone rurale qui ne va pas s'atténuer en raison des nouveaux besoins qu'imposera la revitalisation des cours d'eau et les objectifs de surface de compensation écologique de la Confédération.

Il appelle la société et les consommateurs à la vigilance lors de leurs choix alimentaires. Il cite l'exemple d'une contribution à la déforestation de l'Amazonie lorsqu'un consommateur ne privilégie que le prix. Il compte sur une société responsable qui reconnaisse les tâches multifonctionnelles de l'agriculture suisse et en assume les coûts. Il plaide en faveur d'un cadre légal qui assure de réelles perspectives d'avenir aux agriculteurs.

Il déclare l'assemblée ouverte et donne la parole au maire de la localité, M. Vincent Challet. Celui-ci remercie la CJA d'avoir choisi Courgenay pour y tenir ses assises annuelles, village qui a vu naître un illustre paysan : Pierre Péquignat. Il revient sur les difficultés économiques qui animent l'actualité et appelle au bon sens qui caractérise si bien les paysans. Il annonce, par ailleurs, que Courgenay compte encore 31 exploitations agricoles qui font honneur au village. Il termine son propos en annonçant que la commune offre l'apéritif.

La parole est ensuite donnée au président du parlement, M. Vincent Wermeille, agriculteur de Saignelégier. Celui-ci se dit heureux d'être en Ajoie, région très propice à l'agriculture. Il transmet les salutations du parlement jurassien. Il revient sur l'image de l'agriculture et précise que celle-ci n'a jamais été et ne sera jamais statique comme certains politiciens ou partenaires de l'agriculture l'envisagent. La constante évolution de l'agriculture est dictée par les saisons, le climat, l'évolution de la politique agricole et les directives qui lui sont liées. Il met en évidence les risques et désavantages d'une trop grande concentration des productions agricoles. Il revient sur les difficultés pour la défense professionnelle à trouver des points d'équilibre entre les agriculteurs alors que la diversification et la spécialisation des entreprises est toujours plus pointue. Il termine son propos en rappelant que : « le travail de la terre en vaut encore la peine et qu'une défense professionnelle sera nécessaire aussi longtemps que des paysans existeront ».

Le ministre Michel Probst s'exprime ensuite au nom du gouvernement. Il revient sur la crise financière et le vent de libéralisation qui souffle sur l'agriculture. Il préconise le maintien de garde-fou pour les marchés agricoles. Il souhaite qu'une réforme s'engage et que les marchés s'adaptent aux capacités des agriculteurs.

Revenant plus précisément sur le marché du lait, il prône une organisation du marché qui évolue dans un état d'esprit ouvert, positif et loyal de tous les partenaires. Il souhaite qu'un consensus sur le prix, les marges et les conditions de livraison soit trouvé rapidement. Il relève que le bras de fer et les combats entre les parties ne peuvent que conduire à des pertes pour tous les partenaires.

Il appelle les autorités fédérales à tenir compte des réalités agricoles et à simplifier les procédures et directives qui incombent aux agriculteurs.

Le ministre aborde les réflexions du groupe de travail sur l'évolution des paiements directs dont, il fait partie. Il précise que la nouvelle définition est bien avancée et correspond aux objectifs visés par l'article 104 de la constitution fédérale.

Il évoque encore la position de son département opposée au démantèlement d'un domaine agricole à Soyhières. Il estime qu'un tel démantèlement est aberrant compte tenu de la grandeur du domaine et du fait qu'il soit délimité par des barrières naturelles très claires.

Il termine en remerciant la CJA pour les excellentes relations entretenues avec son département et le service de l'économie rurale.

Le président informe encore l'assemblée du licenciement de M. Jacques Maître. Il précise qu'une procédure est en cours et que des détails pourront être fournis ultérieurement pour autant que cela soit demandé et ceci par égard au long rapport de services entretenu avec M. Maître.

Il annonce que 99 membres avec droit de vote sont présents et 45 invités.

2. Désignation des scrutateurs

Mme Catherine Brahier et MM Cédric Gigon, Philippe Roy et Bertrand Mouttet sont désignés comme scrutateurs.

3. Procès verbal de l'assemblée générale du 7 mars 2008

Il figurait dans le rapport, il n'appelle aucun commentaire et est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Rapport d'activité 2008

Jean-Paul Lachat revient sur les points forts qui ont marqué l'année 2008. Il évoque l'accord de libre échange agricole en négociation entre la Suisse et l'Europe. Il précise que le Conseil Fédéral a inscrit cette action sous la pression des accords de l'OMC qui ont failli aboutir durant l'année écoulée.

En cas d'ALEA, il faut s'attendre à une baisse de revenu estimée à 50% selon les calculs de l'USP et de telles conditions ne sont pas acceptables et justifient l'opposition de la CJA à de tels accords. La CJA a néanmoins fait part de ses souhaits en matière de mesures d'accompagnement. Jean-Paul Lachat craint qu'un tel accord vide les campagnes de sa population rurale même dans le Jura qui dispose de structures assez étendues.

Les réformes instituées par PA 2011 entre en force en 2009. Il relève que certaines exploitations bénéficieront des modifications en raison des changements dans l'échelonnement des paiements directs et la suppression des limites pour les contributions aux animaux détenus en zone de montagne. Il s'inquiète des effets sur les exploitations de plaine, particulièrement pour les céréaliers et détenteurs de vaches nourrices. Il précise que la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux induira de nouveaux investissements pour la détention des animaux en raison de nouvelles normes.

Il signale la progression des cultures d'oléagineux dans le canton de plus de 30% en 10 ans et informe que les contrats d'attribution gérés par la CJA, sous mandat de la FSPC, seront facturés dès 2009 en lieu et place d'une contribution retenue sur les volumes livrés.

Il aborde la question du marché du lait et revient sur les nombreuses actions menées par la CJA en 2008 dans ce dossier. Il prône la création rapide d'une véritable interprofession du lait centrale au niveau national.

Il informe de l'évolution des marchés publics en 2008. Il relève que l'apport des animaux est en légère baisse mais que l'effet de l'enchère obtenue avoisine les 200'000 francs. Il constate que la qualité du bétail est tendanciellement en baisse et précise que la CJA a demandé à la FRI de renforcer la formation continue dans ce domaine. Il pense qu'il existe un potentiel de production pour quelques producteurs jurassiens dans le

segment de l'engraissement des vaches de réforme. Il indique qu'une amélioration de qualité devrait renforcer l'attractivité des marchés bovins dans le Jura.

Il évoque brièvement les nombreux autres domaines d'activité de la CJA en expliquant plus en détail les nombreuses prestations d'assurances à disposition spécifiquement des familles agricoles.

Le rapport est soumis à discussion.

Jean-Claude Villat demande à la CJA de s'investir pour limiter les conséquences négatives liées aux nouvelles exigences en matière de détention des animaux. Dans ce but, on prendra contact avec le vétérinaire cantonal.

Dominique Erard se demande comment l'Office Fédéral de l'Agriculture peut soutenir l'ALEA avec de tels effets sur le revenu agricole. Jacques Chavaz, vice-directeur de l'Office Fédéral de l'Agriculture transmet les salutations de son office. Il explique qu'on ne vit pas dans un monde clos et que la pression à l'ouverture des frontières est très importante en ce moment (OMC, Accords bilatéraux). L'agriculture suisse ne peut vivre en marge de cette évolution et son office vise une ouverture organisée avec des mesures d'accompagnement. Il revient sur la situation difficile dans le marché du lait et du conflit entre producteurs et utilisateurs. Il précise que son office travaille à la recherche d'un consensus entre les partenaires, mais précise que certains peinent à tenir leurs engagements. Il remercie le président et le secrétaire générale pour les échanges constructifs.

Le rapport est soumis au vote et accepté sans opposition.

5. Programme d'activité 2009

Il figure aux pages 35 et 36 du rapport annuel. Le secrétaire général précise qu'au niveau de la communication un projet de journal commun est en discussion avec la FRI et la Chambre d'agriculture du Jura bernois. Des exemples de cette communication commune sont distribués par Pierre-André Odiet à l'assemblée. Jean-Paul Lachat indique que le nom et le contenu doivent encore être affinés. Le financement de ce nouvel outil de communication serait assumé par la FRI.

Le programme ne suscite aucune discussion, il est approuvé à l'unanimité.

6. Comptes 2008, budget 2009 et adaptation des cotisations

Comptes 2008

Les comptes sont présentés par le secrétaire général et bouclent avec un déficit de 4'646.05. Ce déficit résulte d'une nouvelle charge de 12'065 francs non budgétée et imposée par la nouvelle organisation de la formation professionnelle.

Les comptes ont été révisés par la fiduciaire BDO Visura de Porrentruy qui recommande dans son rapport de les accepter et de donner décharge aux organes de la CJA.

L'assemblée accepte les comptes 2008 à l'unanimité.

Budget 2009

Il est présenté par Jean-Paul Lachat et présente un déficit de 51'220 francs financé par les réserves. Ce déficit est dû à la participation au fonds de la formation professionnelle (Fr. 20'000.-), à la mise à niveau des cotisations USP (Fr. 6'800.-) et à la baisse des produits des prestations d'assurances.

Le budget est accepté tel que présenté par l'assemblée.

Nouvelle cotisation « formation professionnelle »

Le secrétaire général explique que la réforme de l'organisation de la formation professionnelle imposée par la nouvelle loi fédérale sur la formation repose désormais sur trois piliers : la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (OMT). Il précise que dans le canton, la Chambre jurassienne d'agriculture est l'OMT cantonale et, qu'à ce titre, elle doit, à présent, participer au financement de la formation agricole. Au niveau national, une OMT qui regroupe les métiers agricoles a été créée sous le nom d'AgriAliforme. Le financement des tâches de cette association du monde du travail de l'agriculture est assuré par un fonds national de la formation professionnelle, lequel a obtenu la force obligatoire du Conseil Fédéral. L'encaissement de la participation financière auprès de toutes les exploitations agricoles du Jura incombe à la CJA et se monte à environ 20'000 francs par an. Le comité propose à l'assemblée d'accepter la création d'une nouvelle cotisation pour la formation professionnelle de 30 francs par exploitation et de la prélever directement sur le décompte des paiements directs comme l'ont déjà effectué les cantons de Berne et de Fribourg.

Dans la discussion, on répond à Jacob Oberli que 97% des agriculteurs sont membres de la CJA, mais qu'aucune exploitation ne pourra se soustraire à cette nouvelle cotisation en raison de la décision du Conseil Fédéral. On précise aussi que la CJA va financer via son compte de fonctionnement la charge des années 2008 et 2009 et qu'elle se refinancera sur les 3 années suivantes puisque la première déduction ne peut intervenir qu'à fin 2009 et ne sera versée qu'en 2010.

Le président demande à l'assemblée d'accepter cette nouvelle cotisation et de donner compétence au comité pour la prélever par déduction sur les paiements directs. L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

Adaptations des cotisations CJA

Le secrétaire général explique que la mise à niveau des cotisations versées à l'USP a provoqué une hausse de charges de près de 66'800 francs depuis la fixation de la cotisation à Fr. 8.-/ha en 2003. Le Jura était alors le seul canton qui n'honorait pas pleinement ses cotisations à l'USP. D'autres cotisations reversées à des organisations tierces ont été adaptées. En 2009, sur Fr. 8.-/ha de cotisations encaissées, seuls Fr. 2.56 contre Fr. 4.56 en 2003 restent à disposition de la Chambre. Pour rétablir l'équilibre budgétaire, le comité propose d'augmenter les cotisations de Fr. 1.-/ha dès 2010, soit pour la majorité des membres déduits sur le décompte des paiements directs de décembre 2009.

Dans la discussion, Gilles Pape dit comprendre la démarche de la CJA qui, selon lui, remplit correctement son mandat de défense professionnelle, toutefois, il trouve que l'agriculture a déjà assez de charges et demande si une autre voie n'est pas possible. Le

président lui répond que les mandats tenus par la CJA ont déjà passablement retardé cette adaptation des cotisations et que le comité n'a pas d'alternative.

L'adaptation des cotisations à Fr. 9.-/ha de SAU est acceptée à une très large majorité avec une voix contre.

7. Désignation de l'organe de révision des comptes

Le comité propose de reconduire la fiduciaire BDO Visura de Porrentruy comme organe de révision des comptes. L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

8. Message de l'Union Suisse des Paysans

Christophe Eggenschwiler salue l'assemblée au nom de l'USP. Il présente brièvement les nombreux champs d'activité qui occupent l'Union. Il précise que les mesures d'accompagnement sont vastes et compliquées à appliquer en raison des multiples intérêts sectoriels que l'Union doit concilier et défendre. L'USP joue un rôle fondamental dans les discussions qui entourent l'évolution des paiements directs. Elle se bat pour une agriculture productive et qui offre des perspectives aux familles paysannes. Elle étudie la réforme des organisations professionnelles et participe activement à la création d'un forum espace rural. Il félicite encore la CJA pour ses activités et remercie les organes pour les bons contacts entretenus avec l'Union.

9. Divers

Christian Nappez, président d'Uniterre Jura/Jura bernois, salue la bonne collaboration entretenue avec la CJA. Il annonce qu'Uniterre organise une manifestation devant l'Office Fédéral de l'Agriculture afin d'obtenir des réponses claires aux questions que se posent les producteurs sur l'attribution des quantités supplémentaires. Il invite les producteurs jurassiens à se rendre à Berne le 13 mars prochain.

Bertrand Mouttet dénonce avec véhémence la baisse du prix du lait qui représente une perte de 30 millions pour le Jura et de plus de 300 millions au niveau national.

Bernard Beuret relève que les réformes engagées depuis 1990 ont provoqué des changements importants au niveau des structures et des marchés agricoles. Selon lui, les organisations de défense professionnelle doivent encore faire un effort pour s'adapter aux nouvelles exigences du moment.

Il prône également une organisation différente des politiques agricoles. Il constate que les turbulences actuelles favorisent l'émergence de mouvements qui contestent le libéralisme effréné et appellent à la régulation des marchés, notamment agricoles. Il rappelle que l'agriculture ne peut pas être soumise aux mêmes conditions de marché que les autres secteurs de l'économie et que de nouvelles règles doivent être établies.

Jean-Michel Carnal transmet les salutations de la Chambre d'agriculture du Jura bernois. Il se réjouit qu'un organe de communication commune aux Chambres et à la FRI puisse aller de l'avant.

Dominique Laville s'offusque de la position de l'Office Fédéral de l'Agriculture à propos de l'ALEA. Il précise qu'il souhaite que si un tel accord voit le jour, le marché du travail atteigne aussi le tarif européen. Il se demande si la rémunération des

fonctionnaires et ingénieurs agronomes qui encadrent les agriculteurs diminuera dans le même ordre de grandeur que les prix agricoles.

Pierre-André Odiet transmet les salutations de la FRI et apporte son soutien à la CJA. Il revient sur le nouveau modèle de formation qui débutera en automne 2009 et permettra d'obtenir le CFC agricole en 3 ans.

Il est 13h20 lorsque le président clôt l'assemblée en souhaitant un bon appétit à tous. Une conférence débat sur le thème de l'organisation du marché laitier suit l'assemblée générale. Les orateurs sont MM Jacques Gygax, directeur de la MIBA et Albert Roesti, directeur de la Fédération des Producteurs Suisse de Lait.

A l'issue d'un débat fort bien animé et à la demande de Jacques Dumas, l'assemblée a approuvé, à une très large majorité et 3 voix opposées, la résolution suivante :

Résolution de l'assemblée générale de la CJA 6 mars 2009 à Courgenay

Réunis en assemblée le 6 mars 2009 à Courgenay, quelques 250 membres de la Chambre jurassienne d'agriculture ont voté à une très large majorité et 3 oppositions la résolution suivante :

Les membres de la CJA demandent la mise en place d'une organisation de centralisation et de gestion de l'offre de lait se basant sur les quantités de bases (quota laitier).

Ils demandent la constitution d'une interprofession du lait de centrale regroupant le plus grand nombre d'OP et OPU. Ils souhaitent que la Fédération des Producteurs Suisse de Lait coordonne la répartition des volumes aux différentes organisations.

Ils demandent que les éventuelles quantités supplémentaires ne concurrencent pas les quantités de base ou lait de ligne. Ils souhaitent que la CJA relaie les requêtes de la base à travers FPSL et MIBA, lesquelles participent à la constitution d'une nouvelle organisation de gestion de l'offre au niveau national.

Ils demandent que FPSL s'engage rapidement et de manière déterminée à la constitution de cette institution de concentration de l'offre au niveau national.

Les membres de la CJA demandent enfin que MIBA abandonne la voie de l'ALS pour participer à la constitution d'une véritable interprofession du lait d'industrie en Suisse.

Courgenay, le 6 mars 2009

4. Contexte 2009

L'année 2009 a été marquée par une crise majeure de l'importance de celle de 1929. Le profit à cours terme et la prise de risques inconsidérés ont fait déraiser le système bancaire et ont conduit l'ensemble de l'économie mondiale vers une récession importante. Le taux de chômage atteint des niveaux record dans plusieurs pays. L'effondrement du système bancaire a provoqué un transfert des dettes privées vers des dettes publiques, la plupart des Etats industrialisés étant intervenus en dernier recours afin d'éviter un effondrement complet du système économique. L'augmentation des dettes publiques aura des effets sur une génération selon certains analystes, les conséquences de cette crise ne sont pas encore complètement connues. Cependant, à l'époque où tout s'accélère, la reprise qui s'annonce pourrait bien faire oublier aux dirigeants politiques et économiques que les corrections du système qui semblaient acquises il y a quelques mois seulement.

Cette difficile conjoncture n'a pas épargné la Suisse, dont le secteur industriel a marqué le pas. La diminution des commandes s'est manifestée dans le Jura par un chômage partiel important. Les programmes de relance de la Confédération ont permis jusqu'ici d'amortir le choc sans éliminer définitivement le spectre du manque de travail. En ce début d'année, on s'attend du reste à une augmentation du chômage en 2010 avec un pic durant l'été. Cette situation très tendue de l'économie en général affecte le secteur agricole qui rencontre peu de problèmes d'occupation de sa main-d'œuvre en raison des nombreuses tâches qui lui incombent, mais qui peine de plus en plus à trouver les moyens de rémunérer les personnes actives dans l'agriculture.

L'année 2009 a été particulièrement difficile pour les agriculteurs en raison de la baisse des prix à la production qui a touché pratiquement toutes les branches de l'agriculture. Nous reviendrons sur ces problèmes qui ont souvent été débattus au sein de la CJA et qui ont occasionné une forte activité des organisations professionnelles tant au niveau régional qu'au niveau national.

Malgré les graves difficultés financières qui l'affectent, on notera que le monde agricole s'est, néanmoins et comme à l'accoutumé, acquitté de sa tâche avec dynamisme et professionnalisme. Les agriculteurs ont fourni des biens alimentaires de haute qualité tout en respectant des standards de production parmi les plus exigeants de la planète. Les règles strictes imposées à l'agriculture suisse tant au niveau de la détention des animaux que de la préservation de l'environnement sont respectées. Ces règles imposent des investissements importants que les agriculteurs continuent de réaliser. Cette démarche dénote une confiance dans le métier de paysan et la volonté de s'en sortir qui mérite d'être relevée.

5. Météo et récoltes

Un hiver avec beaucoup de neige notamment dans la zone de montagne a donné quelques soucis de gestion des engrais de ferme. On remarquera que des solutions ont été trouvées et qu'aucun problème de pollution n'a été constaté. Un mois d'avril plus chaud que la moyenne avec peu de gelées a lancé le printemps. Par la suite, les pluies ont été peu abondantes dans certaines régions du Jura risquant plusieurs fois la sécheresse en cours d'année. La pluie est néanmoins toujours arrivée, parfois au dernier moment. Un automne doux et peu arrosé a facilité les semis d'automne et la pâture des prairies. La neige s'est annoncée en montagne dès le début novembre sans toutefois s'installer définitivement. Globalement, les conditions climatiques ont été favorables à l'ensemble des cultures et productions propres à l'agriculture jurassienne.

6. Economie végétale

6.1 Fourrages

La météo favorable a permis des récoltes de foin et regain de très bonne qualité en quantité suffisante. L'absence de longues périodes pluvieuses a été favorable aux pâturages qui ont mieux résisté au piétinement. Les maïs étaient grands, ils ont été récoltés dans de bonnes conditions avec des bons taux de matière sèche. La seule ombre au tableau de cette production est due à la population de sangliers qui reste élevée et qui a occasionné des dégâts importants, notamment en Ajoie. Les interventions répétées de la CJA auprès du chef de département de l'environnement ont été prises en compte. Bien que des mesures particulières aient été ordonnées, nous devons constater que la population de suidés reste trop élevée dans certaines régions du canton. Nous espérons à l'heure où nous écrivons ce rapport que les traques en cours permettent de réguler cette espèce.

6.2 Céréales

433'000 tonnes de céréales panifiables, c'est le bilan 2009 ! Cela représente une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente. Avec 80'000 tonnes, la production de blé fourrager est inférieure de 25% à l'année 2008. Les bons rendements de l'orge totalisent 200'000 tonnes qui permettent de compenser quelque peu la diminution des surfaces de cette céréale.

Au niveau jurassien, la production des céréales panifiables réceptionnées par les centres collecteurs de la région atteint 15'211 tonnes, celle des céréales fourragères 11'230 tonnes.

Les récoltes étaient de bonne qualité avec un temps de chute supérieur à 300 pour le blé et un poids hectolitre en-dessus de la moyenne (67-70) pour les céréales fourragères.

Cette bonne année, due à une nature généreuse, est malheureusement contrecarrée par une baisse des prix des céréales panifiables pouvant aller jusqu'à Fr. 12.- par 100 kg pour certaines classes. Cette baisse est induite par la diminution de la protection

douanière et la situation du marché catastrophique au plan européen et mondial. Le prix indicatif de l'orge fixé à Fr. 34.50 pour la récolte 2009 enregistre aussi une baisse de près de 10%.

Ces diminutions de prix à la production inquiètent l'ensemble de la défense professionnelle et pénalisent particulièrement l'agriculture de plaine. En automne 2009, la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales a produit une étude réalisée par l'EPFZ et dirigée par le professeur Bernard Lehmann, démontrant qu'un accord de libre échange remettra en question la production de céréales panifiables en Suisse. La rentabilité insuffisante des céréales panifiables condamnerait cette production. Les centres collecteurs seraient aussi remis en question de même que les moulins de taille moyenne. Cette information a été largement relayée dans les médias, elle n'a, cependant, pas remis en question le round de négociations en cours avec l'Europe. Il faut néanmoins s'attendre en cas d'aboutissement de l'ALEA à une restructuration accélérée des exploitations céréalières et une réorganisation de la production. On notera au passage que seuls les grands moulins et les commerçants profiteraient d'un tel accord, toujours selon l'étude.

6.3 Centrale des oléagineux

La production suisse de colza s'est élevée à 67'000 tonnes, soit 8'000 tonnes de plus que l'année précédente. Les rendements plus élevés que la moyenne ont été constatés un peu partout en Suisse.

Le Jura a aussi profité de cette bonne situation et peu de cultures ont été touchées par la grêle. Les centres collecteurs jurassiens ont réceptionné 2'915 tonnes de colza. La chute des cours des produits oléagineux est de l'ordre de Fr. 20.- par 100 kg. Toutefois, cette baisse fait suite à l'envolée spectaculaire de 2008 qui n'a hélas pas duré.

L'ensemble de la récolte suisse sera écoulé sans difficulté, le volume produit répondant aux besoins de l'accord interprofessionnel conclu par la FSPC. Le prix moyen devrait avoisiner les 80 francs par 100 kg au décompte final de récolte 2009.

Les centres collecteurs jurassiens ont également réceptionné 175 tonnes de tournesol et 48 tonnes de soja. Le tournesol reste une culture marginale dans notre canton. On notera, cependant, une progression favorable du nombre de producteurs.

Evolution des contingents d'oléagineux attribués pour le canton du Jura en tonnes 2002-2010

	2002	2004	2005	2007	2008	2009	2010
COLZA	2'800	2'855	2'904	3'335	3'311	3'484	3'494
SOJA	109	118	70	50	61	100	95
TOURNESOL	49	110	143	251	196	195	220

6.3.1 Centralisation des attributions

La Fédération Suisse des Producteurs de Céréales a décidé en automne 2009 de centraliser l'attribution des oléagineux. Cette tâche sera confiée à Agrosolution SA par la FSPC dès 2010. L'introduction de « SUISSE GARANTIE » pour les céréales panifiables a nécessité des investissements des partenaires commerciaux de la FSPC notamment, dans des outils informatiques performants qui devraient assurer les tâches à meilleurs coûts. Bien que la CJA ne cautionne pas cette restructuration, le fait que les producteurs puissent bénéficier de prestations semblables à moindre coût a convaincu les dirigeants de la FSPC et a eu raison des vellétés d'opposition de la CJA.

Dès 2010, les attributions d'oléagineux pour les récoltes 2011 seront effectuées par Agrosolution de manière centralisée. Cette attribution ne sera plus facturée aux producteurs, les frais de ces travaux seront pris en charge par les transformateurs (huileries) et répercutés indirectement sur le prix de la marchandise. Globalement, les producteurs devraient être gagnants. Cependant, la perte de la proximité impliquera pour une partie des cultivateurs d'oléagineux d'être plus attentif aux courriers et délais de retour des formulaires de demande. La CJA veillera à ce que le Jura ne soit pas préterité par le changement de système, il appartiendra aussi aux producteurs de communiquer les éventuels problèmes qu'ils pourraient rencontrer avec le nouveau système.

6.4 Betteraves et sucreries

La production de betteraves suisses a atteint le chiffre record de 1'745'000 tonnes en 2009. Cette quantité équivaut à un rendement moyen de 83 tonnes par ha avec un taux de sucre de 18,0%. La sucrerie qualifie l'année 2009 d'exceptionnelle.

La situation du marché du sucre ne s'améliore pas et les prix sont à la baisse. Les réserves de la sucrerie, réalisées grâce au soutien au marché, sont restituées aux producteurs qui obtiennent un meilleur prix de l'ordre de F. 1.- à Fr.1.20 par 100 kg de plus que ce que le marché ne pourrait offrir.

Patrick Roth représente les producteurs au comité de l'association des planteurs de betteraves de la région d'Aarberg (ABSÖ). Il a participé à 9 séances, 2 du comité et 7 à la commission de réception. Il est notamment intervenu auprès de la sucrerie pour atteindre une normalisation de la taxation et un traitement plus équitable des producteurs. En tant que membre de la commission de réception, il participe au règlement des oppositions à la taxation, déposées par les producteurs.

En raison d'un stock de sucre en constante augmentation, la sucrerie a décidé d'abaisser de 20'000 tonnes les quantités contractuelles des producteurs. Une diminution linéaire des quotas a été communiquée aux producteurs. La CJA s'est opposée à cette décision prise dans l'urgence et qui concernait un volume identique à la dernière augmentation des quotas et dont une partie des producteurs jurassiens avait été exclue en raison l'éloignement de la sucrerie. La CJA n'a pas été entendue sur cette revendication en raison d'une large acceptation de la mesure par les

organisations de la branche (ABSÖ, Fédération Suisse des Planteurs de Betteraves). On retiendra néanmoins le caractère limité à une année de cette mesure et sur lequel nous ne manquerons pas de revenir si nécessaire.

7. Economie animale

7.1 Production laitière

La branche de l'économie laitière a vécu une année extrêmement mouvementée. La fin du contingent laitier au 1^{er} mai 2009 s'est mal passée, contrairement aux affirmations qu'on pouvait entendre en 2006, lors de la première vague de sortie anticipée du contingentement.

L'abandon de la régulation du lait par la Confédération s'est fait dans la douleur et pour plusieurs raisons. La première étant un retrait de l'administration fédérale dans l'organisation du marché à un très mauvais moment. En effet, le marché européen se trouvait à un plancher historique au printemps 2009. La deuxième étant la diminution simultanée de soutien au marché, la troisième étant la division des producteurs et leurs difficultés à trouver un terrain d'entente pour gérer les volumes produits. Enfin, la perspective d'une ouverture des frontières se faisant toujours plus pressante, le secteur agroalimentaire ne se gêne pas d'exercer un maximum de pression afin d'obtenir de la marchandise à un prix proche du niveau européen.

Le processus de libéralisation par étape, en cours depuis 2006, n'a pas favorisé l'émergence d'une solution coordonnée et concertée entre les partenaires du marché. L'attribution de quantités supplémentaires autorisées par l'Office Fédéral de l'Agriculture a provoqué beaucoup d'incompréhension chez les producteurs responsables et pour qui, la production devait se faire en fonction des besoins du marché. Par contre, cette possibilité n'a pas échappé à plusieurs transformateurs et acheteurs de lait qui l'ont utilisée pour diviser les producteurs et empêcher la formation d'un front commun.

La production laitière 2009 est restée au niveau 2008 bien que la demande se soit inversée. Elle avoisine les 3.396 millions de tonnes.

La conjonction de tous ces éléments a provoqué une chute du prix du lait d'industrie sans précédent. En moins d'une année, les producteurs ont vu leurs prix baisser de près de 25 centimes par litre. Parallèlement, les stocks de beurre ont atteint des sommets qu'on avait plus vu depuis longtemps, de même pour la poudre de lait qui a atteint un prix plancher historiquement bas en un peu plus d'une année après un sommet tout aussi historique.

Le modèle idéal pour lutter contre cette crise eu été une gestion des volumes par les producteurs, mais il n'a pas trouvé suffisamment de soutien pour voir le jour. On peut le regretter, mais il s'agit maintenant de construire autre chose qui donne satisfaction au plus grand nombre.

Pour éviter le chaos complet, l'Union Suisse des Paysans a joué un rôle primordial dans la construction d'une interprofession du lait (IPL) réunissant autour d'une même table tous les partenaires de la filière du lait, producteurs, industries laitières, fromagers et distributeurs. Créé le 29 juin, l'organe exécutif de l'IPL est formé de

deux collèges de 10 personnes représentant d'un côté, les producteurs et de l'autre, l'industrie laitière, les fromagers et les distributeurs. La désignation des représentants des producteurs fut laborieuse et continue d'animer le débat en raison des positions très libérales de trois élus des producteurs. En effet, selon les règles de l'IPL, ces 3 personnes détiennent une minorité de blocage, les décisions devant se prendre à une majorité de $\frac{3}{4}$ dans chacun des collèges. Le consensus de cette jeune organisation tient sur la recherche du plus petit dénominateur commun à tous les partenaires. Il est fragile, mais il faut espérer qu'il permette rapidement de corriger la situation et d'obtenir de meilleurs prix pour une production qui n'est plus rentable au niveau des prix actuels.

Le rôle de l'IPL est de fournir une solution pour régulariser la production laitière en Suisse et permettre à chacun des partenaires de vivre de son activité. La première décision consolidée en fin d'année est la segmentation du marché en trois parties : lait contractuel, lait de bourse et lait de dégagement. La transparence du marché est aussi nécessaire pour que le système puisse fonctionner. La force obligatoire a été demandée et devrait être promulguée par le Conseil Fédéral à l'heure où nous éditons ce rapport. La nouvelle organisation et les nouveaux outils de régulation devraient être fonctionnels dès la fin février. Ces nouveaux instruments devraient permettre une correction à la hausse, du moins pour le segment du lait contractuel, quant aux volumes dit des « quantités supplémentaires » ils devraient obtenir le prix du lait de bourse qui pourra varier fortement d'un mois à l'autre, mais qui sera plus bas en période de production excédentaire.

On notera enfin, qu'à ce jour, la production laitière reste très importante. Elle est comparable à celle de l'année dernière à la même époque. Bien que le marché ait été assaini en 2009 à grand renfort de subventions et d'interventions du fonds de soutien des producteurs, il est absolument nécessaire que le volume produit diminue ou que de nouveaux débouchés voient rapidement le jour.

Durant toute cette période très difficile pour les producteurs de lait, la CJA est intervenue régulièrement et à tous les niveaux tant politique que des organisations de défense professionnelle. Bien que critiquée par certains producteurs découragés par l'évolution du marché, la CJA n'a pas ménagé ses efforts pour faire entendre la voix de l'agriculture jurassienne. Pour la CJA, vu la situation périphérique de notre canton, il est primordial que les producteurs restent unis et concentrent l'offre. L'éclatement de l'offre conduirait à terme à une diminution de la capacité concurrentielle de notre région et à un affaiblissement de la production laitière.

7.1.1 Evolution des volumes de lait produits dans le Jura

	ANNEE LAITIERE				
	2001/02	2005/06	2006/07	2007/2008	2008/2009
Total producteurs	719	625	619	566	571
Contingent global	82'094'205	88'545'344	92'916'509	*90'579'548	*94'600'453
Contingent moyen par producteur	114'178	141'673	150'107	160'034	165'675
Nombre de producteurs avec un contingent de...					
< 100'000 kg	370	222	206	181	160
100'001 – 200'000 kg	296	294	283	259	257
200'001 – 300'000 kg	37	76	91	81	97
> 300'001 kg	16	33	39	45	57

Source : OFAG et * ECR

Un groupe de travail chargé d'analyser la situation de l'économie laitière et de faire des propositions d'amélioration a été nommé par le Gouvernement jurassien. Vincent Eggenschwiler et Philippe Jeannerat représentent la CJA dans ce groupe.

On notera enfin le départ du directeur de la Miba, Jacques Gygax, dont l'action a été favorable à l'économie laitière de notre région. Il est remplacé depuis le début décembre par Christophe Eggenschwiler, ingénieur agronome de Rebeuvelier occupé jusque-là à la direction du département économie et politique de l'USP.

7.2 Maladie de la langue bleue (FCO)

Rendue obligatoire en 2009, la campagne de vaccination s'est bien déroulée alors que les animaux étaient encore à l'étable. Peu d'effets secondaires ont été annoncés. Cependant, le vaccin contre la FCO continue de préoccuper certains éleveurs qui ont manifesté leur opposition à cette obligation.

Considérant que l'intérêt général des détenteurs de bovins était mieux défendu avec une obligation de vaccination assortie d'une possibilité de faire des exceptions dans certaines conditions, la CJA s'est prononcée en faveur d'une nouvelle campagne de vaccination contre la FCO en 2010.

Dans le Jura, la vaccination est prise en charge en totalité par la caisse des épizooties. Cette manière de procéder évite des coûts supplémentaires aux détenteurs de bovins. On notera néanmoins que ces derniers participent directement à ce financement et de manière solidaire.

7.3 Marchés publics

7.3.1 Bovins

En collaboration avec le service de l'économie rurale, la CJA a organisé 50 marchés de bétail sur les places de Saignelégier, Glovelier, Saint-Ursanne, Porrentruy, Delémont et Les Bois.

Dès le mois de septembre, le marché de Saignelégier a été remanié et se déroule exclusivement à l'intérieur de la halle cantine pour les animaux conduits au licol. La réorganisation regroupe l'ensemble des acteurs dans un espace moins étendu directement à la sortie de la balance. Cette nouvelle formule semble donner satisfaction à toutes les parties, aux producteurs qui peuvent observer le déroulement des ventes aux enchères dans l'attente de leur tour et aux marchands qui ont la possibilité d'apprécier le bétail avant la vente. Le déchargement à l'Ouest de la cantine répond aux souhaits de la commune en diminuant le ruissellement des salissures sur la place de parc Est. La très bonne collaboration avec les autorités de Saignelégier est à l'origine de cette solution et doit être signalée.

On notera aussi que les installations de la place de Porrentruy située à la Ferme de la Prairie ont été complétées en fin d'année avec l'aménagement de 4 boxes de contention supplémentaires. Cette amélioration permettra d'assurer une meilleure fluidité des marchés pour le bétail de stabulation libre qui est en progression importante sur cette place. Le soutien des autorités communales et plus particulièrement des services de la police municipale a permis cette amélioration et est à saluer.

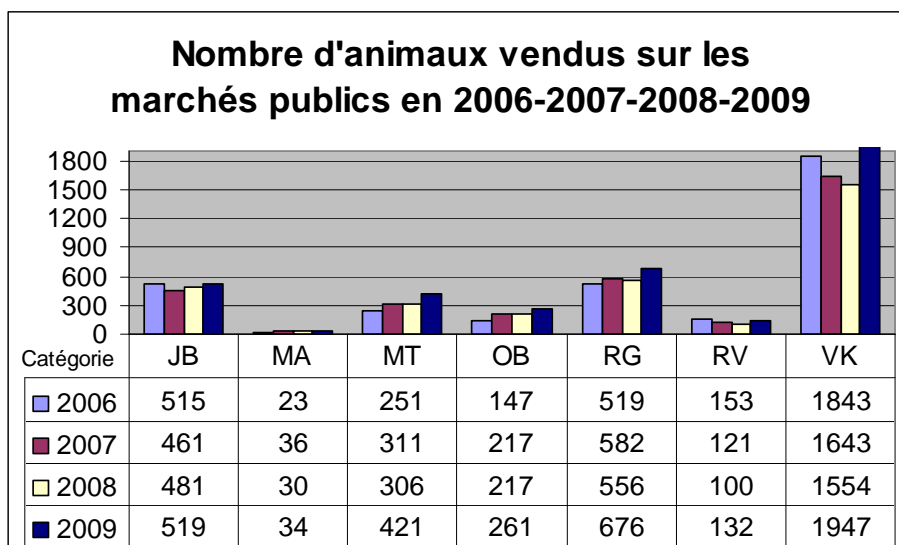
En 2009, 3'990 animaux ont été écoulés sur les différentes places, soit :

Porrentruy	720	Delémont	451
Saint-Ursanne	345	Glovelier	1'132
Saignelégier (y.c. Les Bois)	1'342		

Les apports de bétail ont augmenté de 746 animaux en comparaison à l'année précédente.

La hausse de ces apports concerne, en priorité, les vaches et taureaux âgés dont le nombre progresse de 397 pièces.

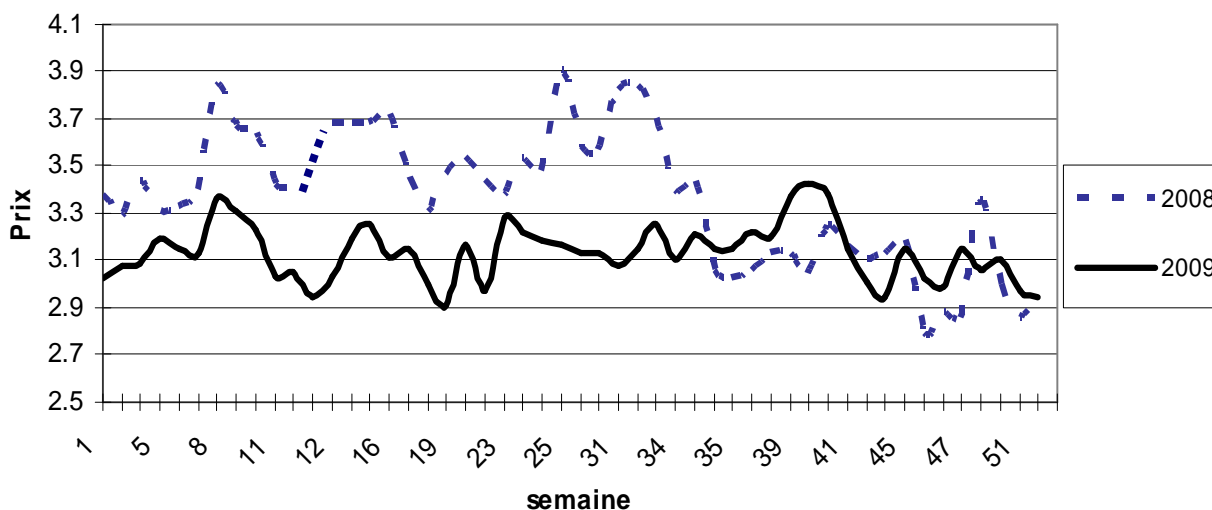
Pour les autres catégories, les hausses se chiffrent à : jeunes vaches + 32 pièces, génisses + 120 pièces, taureaux et bœufs + 159 pièces, jeune bétail + 38 pièces. Proportionnellement, la hausse des apports dans le Jura est plus élevée que la moyenne suisse.



JB : Jeune bovin
 MA: Taureau
 MT: Jeune taureau
 OB: Bœuf
 RG: Génisse
 RV: Jeune vache
 VK: Vache

L'animation sur les marchés fut très irrégulière avec parfois une enchère moyenne supérieure de 30 centimes au prix fixé par la commission de Proviande. De tels exemples ont été malheureusement trop peu nombreux en 2009 et sur l'ensemble de l'année, l'enchère moyenne s'élève seulement à 10 centimes par kg de poids vif toutes catégories et classes d'animaux confondues. L'enchère globale calculée s'est élevée à 205'000 francs.

Evolution des prix moyens des VACHES, classe T sur les marchés de bétail jurassiens 2008 - 2009

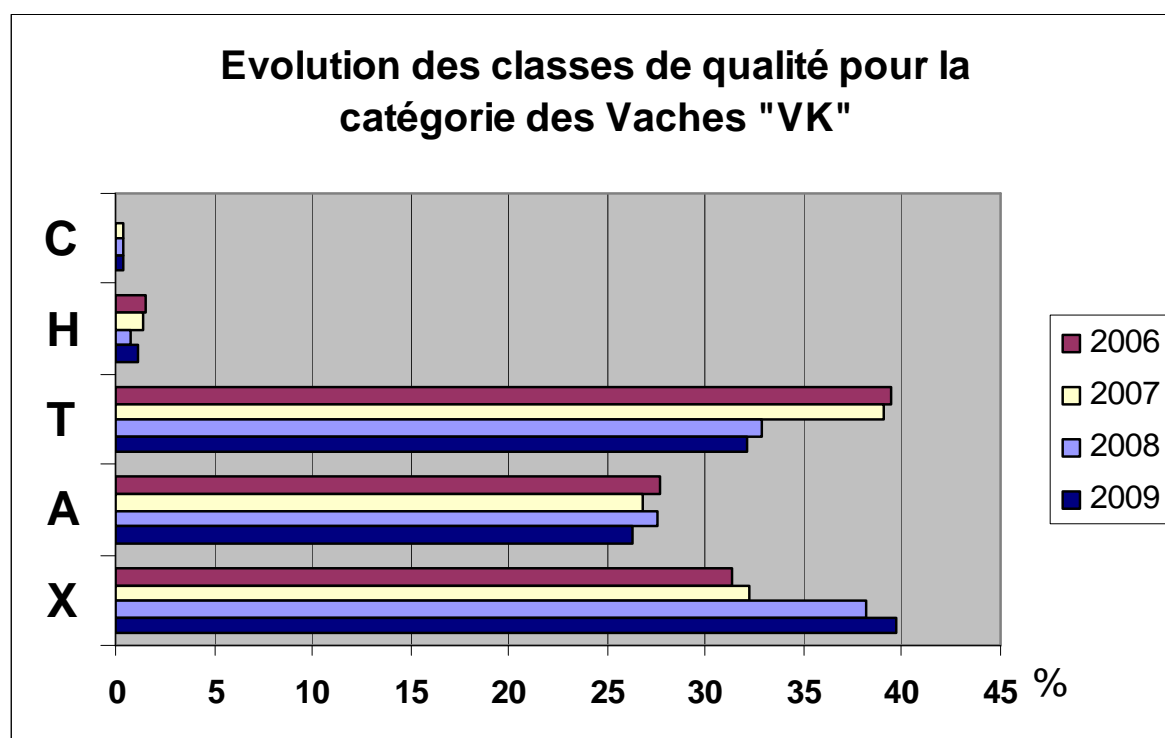


Le prix des vaches s'est affiché en baisse par rapport à 2008 jusqu'en automne. Le système d'importation influence considérablement ce marché mais aussi l'offre indigène qui était en progression. Le nombre de vaches abattues en 2009 a progressé de 12%. Les prix à la production pour les vaches de boucherie ont reculé de 5,3%.

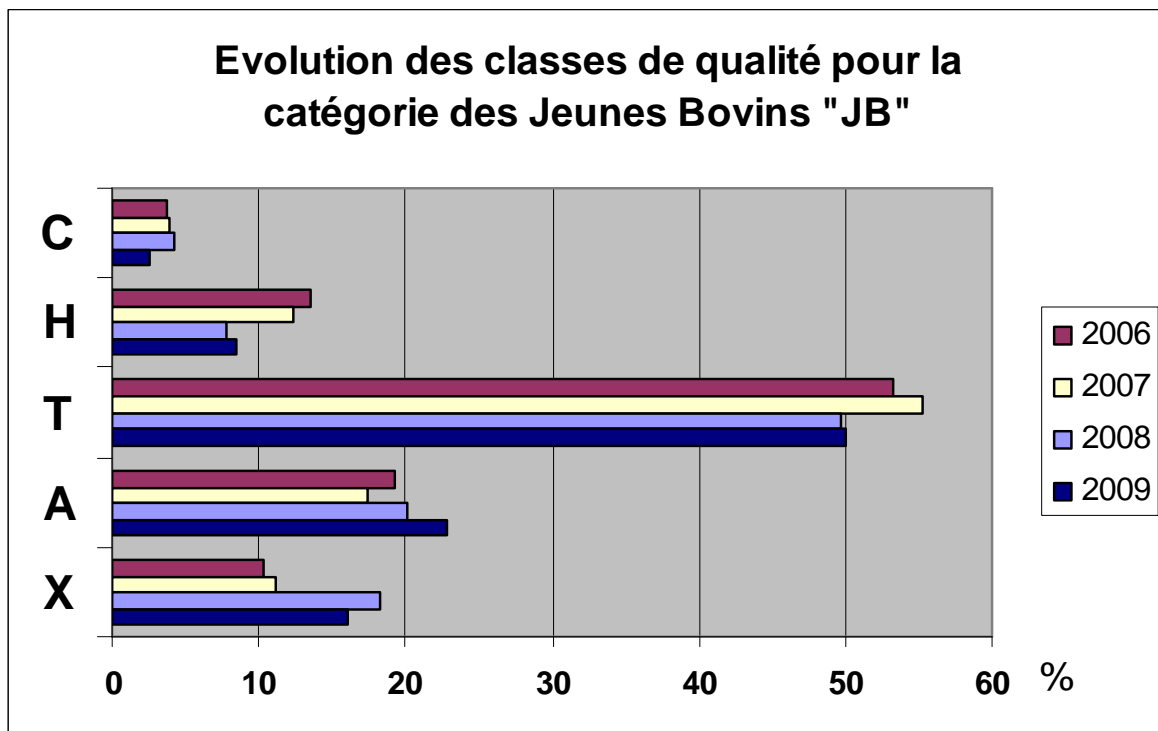
Statistiques des marchés publics de bovins

		<i>Broutard</i>	<i>Taureau</i>	<i>Jeune taureau</i>	<i>Bœuf</i>	<i>Génisse</i>	<i>Jeune vache</i>	<i>Vache</i>	TOTAL / MOYENNE GENERALE
		<i>JB</i>	<i>MA</i>	<i>MT</i>	<i>OB</i>	<i>RG</i>	<i>RV</i>	<i>VK</i>	
<i>Nbre d'animaux vendus</i>	2008	481	30	306	217	556	100	1554	3244
	2009	519	34	421	261	676	132	1947	3990
<i>Prix moyen</i>	2008	5.60	3.18	4.86	4.75	4.42	3.52	2.98	3.86
	2009	4.97	3.24	4.27	4.27	4.11	3.18	2.66	3.51
<i>Enchère moyenne</i>	2008	0.13	0.17	0.10	0.07	0.09	0.19	0.16	0.13
	2009	0.11	0.14	0.02	0.03	0.05	0.12	0.13	0.10

La libéralisation des contingents d'importation de viande de transformation a influencé de façon évidente les prix et l'animation des marchés en 2009. La CJA a dénoncé cette situation regrettable à Proviande et à l'USP. Un groupe de travail chargé d'évaluer la situation et de faire des propositions sur l'évolution du système d'importation a été créé en fin d'année suite à une intervention parlementaire au Conseil National.



La proportion des vaches maigres (X) continue de progresser au détriment de la classe T. Bien qu'un marché existe pour ce type d'animaux, nous restons convaincus que cette progression peut devenir un inconvénient en termes d'attractivité des places jurassiennes pour les marchands. Les vaches de bonne qualité obtiennent de meilleurs prix et stimulent le marché.



7.3.2 Ovins

La CJA a organisé 3 marchés publics et 1 vente de gré-à-gré en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. 283 moutons ont été écoulés par ce canal. L'attrait de ce système d'écoulement est en perte de vitesse depuis plus de 3 ans. Nous constatons que bon nombre de producteurs ne viennent au marché qu'en dernier recours. Cette attitude risque un jour de conduire à l'abandon des marchés publics ovins dans le Jura. Nous restons persuadés qu'un abandon constituerait une perte pour les producteurs et nous continuerons d'organiser 4 marchés en 2010. Il appartient aux éleveurs de décider du sort de ce canal d'écoulement mais sans mobilisation des intéressés, la CJA ne pourra pas, à elle seule, assurer la pérennité du système.

7.4 Porcs

Bien que peu important dans le Jura, l'élevage et l'engraissement porcin ont connu une année difficile en raison des prix insuffisants. La détérioration des prix s'explique par un ralentissement des ventes à certaines périodes de l'année, l'importation de morceaux en provenance de l'Europe et l'apparition de la nouvelle grippe qui ont plombé le marché.

En ce début d'année, la situation s'est un peu améliorée avec un prix de Fr. 4.20 par kg poids mort.

Dans le Jura, la production porcine est restée stable avec un effectif global quasiment inchangé ces dernières années. On notera qu'en 8 ans, les cantons avec un effectif porcin important ont augmenté leurs effectifs, à l'exemple de Lucerne qui avait 4 porcs à l'ha en 2001 et en détient plus de 5 en 2008.

7.5 Elevage chevalin

Au printemps 2009, Bernard Beuret a été élu à la présidence de la Fédération Suisse d'Elevage du cheval de la race du Franches-Montagnes. L'élection d'un jurassien à la présidence de l'organe faîtière est intervenue dans un contexte compliqué pour la Fédération faîtière notamment, un problème de fausses origines qui a défrayé la chronique des journaux et animé les discussions au sein des éleveurs. Les vellétés d'indépendance des défenseurs du « Franches-Montagnes original » posent aussi problème.

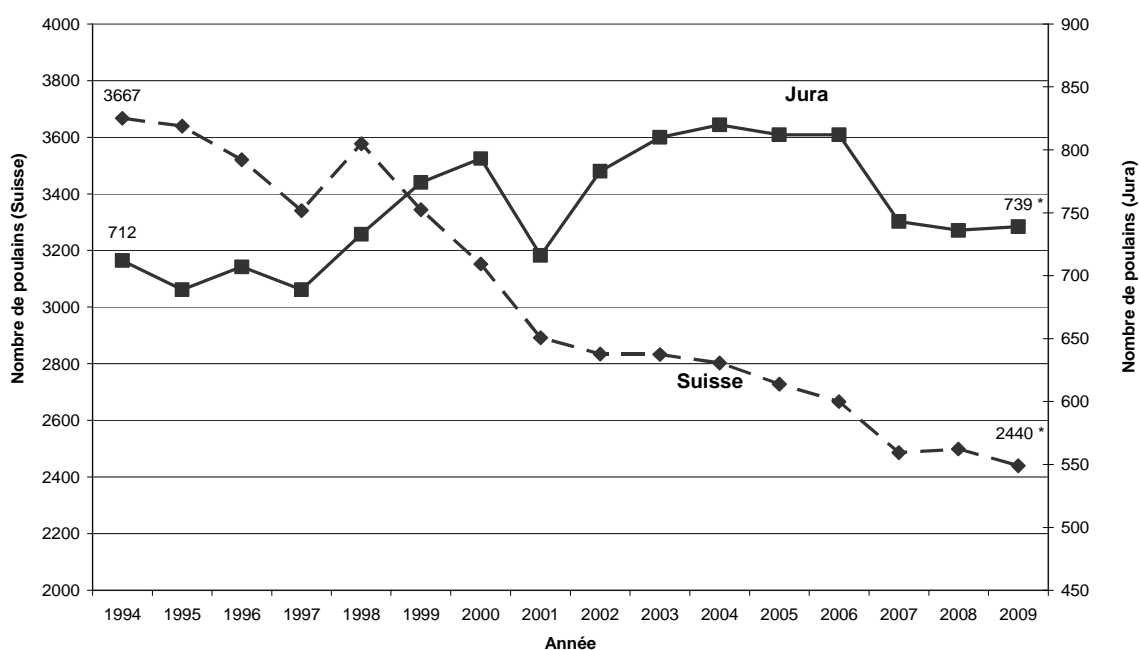
La FSFM a désigné un nouveau gérant en la personne de Stéphane Klopfenstein ressortissant jurassien établi dans le canton de Fribourg. Le renforcement de la sensibilité jurassienne dans les organes décisionnels de la Fédération devrait améliorer la qualité des échanges avec les éleveurs jurassiens.

En raison de la crise économique, la situation du marché des chevaux de loisirs s'est quelque peu dégradée en 2009. L'abandon de la prime fédérale à l'exportation à fin 2009 n'étant pas de nature à améliorer la situation, un crédit supplémentaire a été accordé au niveau cantonal afin de suppléer partiellement à cet abandon. Une prime cantonale à l'exportation sera instituée dès 2010 afin de faciliter l'exportation des chevaux de loisirs.

On notera enfin que le Gouvernement a nommé un groupe de travail chargé d'analyser la rentabilité de l'élevage chevalin sur le territoire jurassien et de proposer des mesures susceptibles de l'améliorer.

La stabilité sur 15 ans du nombre de poulains nés dans le Jura confirme que l'élevage chevalin reste une spécificité de notre canton. L'évolution est, par contre, négative au niveau national.

Nbre de poulains FM enregistrés en Suisse et dans le Canton du Jura



Sources : OFAG et ECR

8. Politique agricole

La politique agricole suisse est la toile de fond des nombreux thèmes agricoles qui ont animé les débats en 2010. La chute des prix agricoles a provoqué une vague de protestations particulièrement importante en Suisse romande. Lancée par le mouvement Uniterre, la « Révolte paysanne » a suscité un débat très bien couvert par l'ensemble des médias romands. Ce mouvement de protestations se voulait être un écho à la grève du lait engagée par les producteurs des pays voisins de la Suisse, notamment en France et en Belgique.

S'engageant dans le mouvement et de concert avec les sociétés régionales d'agriculture, la CJA a fait signer une pétition réclamant un prix équitable pour les produits suisses. En quelques jours, plus de 2'000 consommateurs ont signé la pétition adressée au Conseil Fédéral. La réponse du département de l'économie nous est parvenue en décembre avec une liste exhaustive des mesures prises par la Confédération pour assainir le marché du lait.

Le parlement jurassien a aussi apporté son soutien aux producteurs jurassiens en acceptant très largement une résolution réclamant une régulation du marché du lait et l'instauration d'une force obligatoire pour y parvenir.

La CJA a rencontré la conseillère fédérale, Mme Leuthard, lors de son passage à Delémont pour lui faire part des craintes des agriculteurs jurassiens et leur opposition à un ALEA.

La CJA communique régulièrement ses positions aux membres jurassiens de l'assemblée fédérale. Les représentants au Conseil des Etats ont régulièrement demandé la position de la CJA sur les objets agricoles traités à Berne.

8.1 Cassis de Dijon

L'introduction du principe du Cassis de Dijon dans la législation fédérale a été acceptée par les Chambres fédérales. Les exceptions ainsi qu'un traitement particulier des produits alimentaires qui seront soumis à autorisation ont été obtenus en dernier recours par les milieux agricoles. Le travail de l'USP et des chambres d'agriculture est à l'origine de ce résultat. Il n'en demeure pas moins que cette nouvelle mesure de libéralisation du marché pèsera sur les conditions de production suisses. Les ordonnances sont en cours d'élaboration et l'agriculture doit continuer à veiller aux dispositions qui régiront l'introduction de la loi.

8.2 Rapport sur l'évolution des paiements directs

Faisant suite à une motion parlementaire, l'OFAG a produit un rapport sur l'évolution des paiements directs. Elaboré sur la base de discussions avec tous les milieux concernés et sur différentes études spécifiques, ce rapport conclut, qu'à l'avenir, les paiements directs doivent être nettement orientés sur les prestations d'intérêts publics fournies par l'agriculture, souhaitées par la population. Cette réorientation postule pour une révision importante du système des paiements directs qui devrait cibler plus

clairement les objectifs et augmenter l'efficacité. La compatibilité du système avec l'OMC, voire avec l'UE est aussi clairement abordée.

Le grand problème de ce projet réside dans la suppression des contributions aux animaux consommant du fourrage grossier. Le découplage complet de la production pose le problème de la rentabilité de certaines productions qui pourraient être remises en question. La CJA et les organisations ont déjà communiqué leurs soucis de voir se concrétiser certaines mesures proposées dans le rapport.

Pour l'heure, le crédit global ne semble pas être remis en cause par le Conseil Fédéral. Toutefois, certaines allégations du rapport laissent planer un doute qui n'est pas de nature à rassurer les milieux agricoles.

La prochaine étape consiste en une évaluation de l'impact de cette révision sur les comptes des différentes productions, régions, zones de production ainsi que sur les finances des cantons. La concrétisation du concept fera l'objet d'un message du Conseil Fédéral qui sera soumis au Parlement avant la fin 2011.

La CJA et les organisations professionnelles auront bien du travail pour faire entendre la voix de l'agriculture. Une tâche de concertation de toutes les branches de production et la recherche d'un consensus solide entre les différents représentants du monde agricole s'annonce, d'ores et déjà, ardue. Espérons que le bon sens et la volonté de trouver des solutions qui profitent à l'intérêt général de l'agriculture l'emporteront sur les luttes internes à l'agriculture dont on ne ressort jamais vainqueur.

8.3 Accord agricole de libre échange avec l'Europe (ALEA)

Les négociations entre la Suisse et Bruxelles en vue de supprimer les barrières douanières avec les pays européens sont en cours. Le prétexte d'une signature imminente des accords de l'OMC justifie, aux yeux du Conseil Fédéral, cette grande ouverture à l'Europe. Conscient que des mesures d'accompagnement sont obligatoires pour mettre en vigueur un tel accord, le Conseil Fédéral a lancé une vaste consultation sur les besoins de tous les partenaires. Plus de quatre-vingts mesures ont été identifiées et nécessiteront des moyens considérables de la Confédération pour être financées. Pour l'heure, seul le Conseil des Etats est entré en matière sur ce financement.

Il est intéressant de constater que les transformateurs et grands distributeurs, qui soutiennent l'ouverture à l'Europe dans le but de gagner des parts de marché, réclament eux aussi des mesures d'accompagnement de la Confédération.

Pour l'agriculture, le bilan d'un tel accord s'annonce catastrophique avec une baisse de revenu moyen estimée à 50%. Les évaluations très poussées de l'USP prévoient que la conjonction des accords de l'OMC et d'un ALEA renforcera l'effet dévastateur sur les revenus. Ces appréciations n'ont, pour l'heure, pas permis de remettre en question la négociation avec l'UE, la majorité des partis arguant qu'il faut connaître l'issue des négociations avant de sceller le sort d'un tel accord.

Du côté de la profession, la défense s'organise. A l'initiative d'AGORA, l'Association Suisse pour un Secteur Agricole Fort (ASSAF) a vu le jour dans le courant de l'automne. La CJA fait partie des membres fondateurs. La sauvegarde des revenus agricoles, mais aussi des nombreuses places de travail dans l'agriculture et ses secteurs connexes, justifient cet engagement et notre opposition à une telle ouverture des frontières. L'ASSAF veut lutter contre un ALEA et regroupe, pour l'instant, surtout des associations paysannes. Elle est ouverte à tous les milieux qui partagent les craintes du secteur agricole.

On notera pour la petite histoire qu'Economie Suisse soutient ardemment l'ALEA mais continue de s'opposer à une adhésion à l'UE. Cette attitude dénote une fois de plus que l'agriculture n'est pas le seul secteur qui a besoin de protection pour continuer à exister et faire vivre la population de notre pays. Dommage qu'on peine tant à reconnaître cet aspect des choses dans les autres secteurs de l'économie.

9. Cellule de crise

Dans le but de répondre aux interpellations du terrain se faisant de plus en plus pressantes en automne, la CJA a rencontré le Service de l'économie rurale et la Fondation Rurale Interjurassienne. Les trois partenaires ont décidé la mise sur pied d'une cellule de crise dont l'objectif est d'accompagner les exploitations en difficulté et de trouver des solutions qui permettent d'améliorer durablement la rentabilité et la viabilité de celles-ci.

Le dispositif mise en place permettra, aux exploitants qui le demanderont, d'obtenir des réponses à 3 questions au travers d'un processus en 3 étapes successives :

- a) Analyse de la situation : quelles sont les forces et faiblesses de mon exploitation ?
- b) Diagnostic prévisionnel : est-ce que je serai capable, au cours des 5 prochaines années, d'assumer mes obligations financières si je ne change rien à ma stratégie et à mes pratiques actuelles ?
- c) Orientation stratégique : quelle orientation donner à mon entreprise pour garantir sa rentabilité et sa viabilité à moyen terme ?

L'analyse de la situation et le diagnostic prévisionnel de l'exploitation seront rapidement dressés par les collaborateurs de la Fondation Rurale Interjurassienne sur la base du bouclage comptable 2009. Ces deux étapes seront proposées à un faible coût pour les exploitants. Elles pourront être suivies d'une recherche plus approfondie d'orientation stratégique avec simulation de différentes variantes. En fonction des besoins et des situations, la cellule de crise cherchera des sources financières complémentaires au financement de ces prestations. Dans les cas où le conseil individuel n'aurait pas permis d'aboutir à une solution, le dossier sera transmis à la cellule de crise qui évaluera avec les agriculteurs concernés comment trouver des solutions idoines à chaque entreprise.

Pour l'heure, le nombre de demandes est modeste mais aucune conclusion n'est possible à ce stade.

10. Développement rural

Engagée depuis plusieurs années et en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois, la CJA étudie les lignes directrices d'une politique de développement rural commune à nos régions. Cette démarche a été dictée par l'utilisation en commun d'un des principaux outils du développement rural : la Fondation Rurale Interjurassienne.

Au terme de longues discussions et d'une consultation des organisations agricoles, les lignes directrices du développement rural dans le Jura et le Jura bernois ont été approuvées par les comités respectifs des organisations.

Ces lignes directrices s'inscrivent dans la continuité de la politique agricole du canton. Rien de révolutionnaire aux yeux de certains. Cependant, une volonté commune de montrer que l'agriculture veut prendre son destin en main et n'entend pas se le faire dicter par d'autres.

Les objectifs et mesures visent à mettre en place une stratégie offensive et qui offrent des perspectives aux agriculteurs.

Les objectifs :

- Maintenir un maximum d'exploitations agricoles performantes. Le nombre d'exploitations détermine distinctement le nombre de personnes actives dans l'agriculture.
- Augmenter la valeur ajoutée de la production agricole et réduire les coûts de production afin de palier aux baisses généralisées des prix à la production.
- Favoriser la diversification des productions et autres activités. Les possibilités de diversification sont nombreuses et s'articulent autour de différents axes : productions intensives, agritourisme, écologie et environnement, etc.
- Intégrer la politique sectorielle agricole à l'évolution de l'économie régionale afin de positionner l'agriculture comme un partenaire du développement économique.
- Encourager une agriculture actrice du développement régional. Le but est de favoriser l'émergence de projets qui viennent de la base et des principaux concernés.
- Sauvegarde du patrimoine et de l'environnement. Ce but permanent des agriculteurs doit mieux être mis en évidence et sa reconnaissance améliorée.
- Développer les énergies renouvelables. La recherche de nouvelles ressources d'énergie est un défi majeur et l'agriculture est directement concernée et à plusieurs titres (biomasse, photovoltaïque).

Les mesures prévues devront :

- Consolider les projets actuels.
- Assurer une bonne formation complète et diversifiée du monde paysan.
- Intensifier les mesures d'améliorations foncières et structurelles.
- Rechercher de nouveaux canaux d'écoulement, favoriser la transformation régionale et renforcer le partenariat avec les artisans locaux.

- Favoriser une gestion rigoureuse des coûts et promouvoir la collaboration interentreprises.
- Soutenir les investissements favorisant la rationalisation du travail et des conditions d'exploitation.
- Encourager les productions traditionnelles à notre pays (productions animales, végétales, cultures maraîchères de proximité, etc.).
- Encourager la production de céréales biologiques en fonction des besoins du marché.
- Soutenir le développement des énergies renouvelables (recherche de fonds et partenaires, antenne régionale).
- Soutenir le développement de l'agritourisme (développement et promotion).
- Encourager la reprise par les jeunes et soutenir une politique respectueuse du sol agricole.
- Favoriser la collaboration intersectorielle et développer les partenariats.
- Sensibiliser le monde agricole aux nouvelles attentes de la société.

La concrétisation de ces lignes directrices repose sur une forte implication des professionnels et vise une action en réseau.

11. Collaboration avec le Jura bernois

L'exemple ci-dessus illustre bien le genre de collaboration en cours avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois. L'implication des Chambres dans la conduite de la FRI nécessite des contacts permanents et constructifs entre les deux organisations.

La collaboration ne se limite toutefois pas à celle des Chambres, les fédérations bovines d'élevage coopèrent efficacement pour l'organisation de manifestations importantes, comme l'ARC EXPO, de l'approbation des taureaux d'élevage, de l'expo des jeunes éleveurs ou encore dans le cadre de la liste des chevaux à vendre.

Cette collaboration sera encore renforcée dès le mois de février par l'édition d'un organe commun de communication : Le Terrien Interjurassien. Ce nouveau journal réunira toutes les informations utiles aux agriculteurs de Jura et du Jura bernois. Il sera édité par la FRI en étroite collaboration avec les Chambres et leurs partenaires.

12. Fondation Rurale Interjurassienne

Les deux cantons ont confirmé le mandat de prestations confié à l'institution en fin d'année et pour une période de 4 ans. Les crédits alloués par les Etats du Jura et de Berne devraient suivre et assurer le financement pour les prochaines années. Les tâches de la Fondation sont multiples et variées, notamment celle de la formation qui constitue un des piliers essentiels au bon développement de notre agriculture.

**Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale ;
Nombres d'élèves jurassiens à Courtemelon**

Désignations	1991/ 92	1995/ 96	2000/ 01	2005/ 06	2008/ 09	2009/ 10
Ecole professionnelle agricole, 1 ^{ère} & 2 ^{ème} année	40	30	17	26	27	29
Ecole d'agriculture 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	48	32	40	51	46	51
Ecole de chefs d'exploitations	21	13	13	16	25	13
Ecole des métiers de l'intendance (GEI-GEF 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})	-	8	23	48	55	54
CFC agriculteur délivré par l'école de Courtemelon indépendamment du canton d'origine	14	17	32	23	20	
Formation de la paysanne (brevet)	-	-	-	13	2	3

En 2009, 20 personnes ont obtenu le CFC d'agriculteur. En admettant un renouvellement tout les 30 ans à la tête des 1'600 exploitations que comptent le Jura et le Jura bernois, on constate que le nombre de personnes obtenant le CFC à Courtemelon est insuffisant.

Les conseils individuels offrent un appui important aux agriculteurs, ils font l'objet d'une évaluation continue se basant sur un questionnaire joint à la facture des prestations. Jusqu'à ce jour, un haut taux de satisfaction est constaté.

On notera que dans le domaine de la gestion, la prestation « Gestion + » était offerte aux membres de la FRI en 2009. Cette prestation de mise en valeur graphique des données comptables de l'exploitation facilite la lecture de la situation financière de l'exploitation. Elle permet à l'exploitant de détecter facilement les faiblesses de son exploitation et d'engendrer en temps opportun les adaptations nécessaires.

La FRI est active dans de nombreux projets qui poursuivent un renforcement du revenu agricole (Verger+, réseau OQE, Viande de cheval, Spécialité du Canton du Jura, PNRD, alerte phyto Colza, ...). Ces projets orientés vers le développement rural sont menés en étroite collaboration avec les Chambres d'agriculture. Afin d'améliorer l'efficacité de cette collaboration, un mandat de prestations renforçant ce partenariat a été signé entre la FRI et la CJA. Il est entré en vigueur en octobre 2009 et définit les conditions d'engagement de la CJA dans les divers projets de développement rural.

Dans le courant de l'automne, la CJA a engagé un nouveau collaborateur. Le pensum de ce dernier prévu initialement à 50% a été monté à 100%, la moitié de ce temps travail étant réservé à la dispense de cours CFC à la FRI. Cette collaboration avec la FRI a permis d'offrir un poste à plein temps plus attractif et plus facile à repourvoir qu'un poste à 50%.

La collaboration entre la CJA, la FRI et ses collaborateurs est bonne et se déroule dans un climat serein.

13. Statistiques de l'agriculture jurassienne

Données générales sur l'agriculture jurassienne

Désignations	Unité	1999	2003	2007	2009
<u>Exploitations agricoles</u>					
Exploitations recensées PER	u.	1'144	1'089	1'066	1'033
Exploitations BIO	u.	47	83	98	83
Communautés d'exploitations	u.		45	52	51
SAU totale (sans pâturages communaux)	Ha	39'301	40'141	40'289	40'584

Production végétale

Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'606	19'736
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'555	9'756
Pâturages d'estivage	Ha			5'791	5'791
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'651	3'071
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	3'788	3'212
Maïs-grain	Ha	313	379	208	146
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'391	2'573
Oléagineux	Ha	890	890	972	973
Pois protéagineux / Féverole	Ha	105	198	168	115
Pommes de terre	Ha	109	79	56	46
Betteraves sucrières	Ha	334	291	339	346
Betteraves fourragères	Ha	145	111	75	60
Tabac	Ha	35	50	40	42
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	280	307

Production animale

Bovins totaux	u.	55'715	57'261	58'745	*59'938
Vaches	u.	20'215	21'439	22'770	*23'154
Dès 2009, Vaches laitières (1999-2007 : dont le lait est commercialisé)	u.		15'588	15'610	*16'420
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	307	-
Autres vaches dont allaitantes	u.			6'282	*6'734
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	13'572	13'622	13'542	*17'651
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	9'540	8'741	8'517	*19'139
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	u.	11'086	12'092	12'078	-
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1'367	1'467	-

* Dès 2009, le recensement pour les bovins n'est plus effectué. Les données de la BDTA fournissent le nombre de têtes détenues à l'année sur les exploitations. Ces données ne nous permettent pas pour l'instant de séparer le bétail d'engraisement.

Les statistiques 2009 des autres espèces ne sont pas disponibles à l'heure où nous éditons ce rapport.

14. Communication

14.1 Fenêtre sur l'agriculture

La demi-page communication consacrée à l'agriculture et orientée vers les consommateurs est parue 4 fois en 2009. Le nombre de parutions a été revu à la baisse pour des raisons budgétaires. Cette communication s'inspire du concept de l'USP qui utilise l'image d'une personnalité connue pour parler de l'agriculture. Les interviews réalisées par Mme Yvette Pétermann démontrent un soutien très fort de l'agriculture par de nombreuses personnalités, c'est aussi une manière de sensibiliser celles-ci à nos soucis.

14.2 Brunch du 1^{er} août

Six exploitations agricoles jurassiennes ont participé à la plus ancienne des opérations de communication agricole organisée au plan national. Le succès de cette opération ne dément pas au fil des années et plus de 200'000 personnes se sont rendues dans une exploitation agricole suisse le 1^{er} août 2009.

Nous profitons de ce rapport pour remercier et féliciter les six familles jurassiennes qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que cette opération soit couronnée d'un tel succès. Les exploitations suivantes se sont engagées dans cette opération :

- Edith et Rolf Amstutz-Moser à Courchavon
- Madeleine et Claude Schmied à Delémont
- Suzanne et Christian Rohr à Montignez
- Fabienne et Francis Girardin à Montmelon
- Françoise et Jean-Louis Guenat à Pleigne
- Marie-Jeanne et Jean-François Maillard à Montfaucon

14.3 Stand de communication

La CJA, en étroite collaboration avec les sociétés régionales d'agriculture, la société des jeunes éleveurs des Franches-Montagnes, l'Association des paysannes jurassiennes et la Chambre d'agriculture du Jura bernois, a tenu des stands de communication agricole lors des manifestations suivantes : Concours national des produits du terroir à Courtemelon, Olympiades des fromages de montagne à Saignelégier et Comptoir à Delémont.

Plusieurs milliers de brochures et autres matériels présentant l'agriculture ont été distribués aux visiteurs de ces manifestations. Ces dernières ont drainé plus de 100'000 visiteurs.

L'engagement individuel important et souvent bénévole de nombreux paysans et paysannes dans ces actions doit être relevé. Il est vital à la présence de l'agriculture à ces manifestations.

14.4 Char Marché-Concours national de chevaux

Pour la seconde fois, un char sur le thème de l'agriculture a été présenté lors du cortège du Marché-Concours et devant un public plus nombreux qu'habituellement. Le thème mettait en valeur les emplois que fournit le secteur agricole à l'ensemble de la population.

Le char a été réalisé par Jean-Pierre Froidevaux et les membres de la Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes.

Le char a été présenté sous une forme orientée sur le problème du lait lors du cortège aux Olympiades des fromages de montagne.



14.5 Ecole à la ferme

Organisée cette année à la ferme de Cerniéwillers, c'est près de 300 enfants qui ont participé à une journée didactique organisée par l'Association des paysannes sous l'égide de l'APJ.

14.6 Bulletin CJA

Bien que très réactive, cette formule ne donne que partiellement satisfaction en raison de sa distribution trop sporadique. Afin d'améliorer cette communication orientée en priorité sur les membres de la CJA, une nouvelle formule verra le jour dès février 2010 au travers du Terrien Interjurassien.

La réunification des forces des deux Chambres d'agriculture et de la Fondation Rurale Interjurassienne va permettre l'édition d'un journal mensuel regroupant toutes les informations propres à chacune des organisations. Cette nouvelle formule signe la fin du Bulletin CJA ainsi que de l'Info-Vulg.

15. Réseau OQE Vendline-Coeuvatte

Le réseau écologique Vendline-Coeuvatte a vécu en 2009 sa quatrième année de mise en œuvre. Un rapport intermédiaire a été livré aux autorités cantonales afin de documenter la réalisation des objectifs. En résumé, le nombre d'agriculteurs adhérents augmente toujours, de même que la surface totale des compensations écologiques (SCE) au bénéfice de mesures « réseau ».

L'évolution du projet est donc encourageante, mais elle ne suffit pas à garantir totalement le succès du projet et sa reconduction à long terme. Il s'agit désormais de concrétiser rapidement ce qui est encore aujourd'hui à l'état d'ébauche. Les années à venir seront donc bien remplies et le travail à fournir consistera à combler les manquements surfaciques (ourlets, jachères, haies), à éparpiller leur localisation dans les secteurs encore trop ouverts et à évaluer les effets réels des mesures (suivi faunistique). Pour atteindre ces objectifs, le porteur de projet ainsi que l'organisme de mise en œuvre (FRI) continueront à promouvoir la dimension volontaire du projet. Nous sommes persuadés que le dialogue et la confiance sont indispensables pour susciter de nouvelles vocations et garantir à long terme les engagements pris ainsi que leurs effets sur la faune et la flore.

Afin de présenter aux non-agriculteurs les mesures concrètes sur le terrain, un effort particulier a été fait au niveau de la communication, particulièrement par les animations déployées lors de la Journée Diana Suisse qui a eu lieu en juin au Mont-de-Coeuve. Les écoles ainsi que la population ont pu profiter d'un parcours didactique installé à cette occasion. Le bilan (participation et intérêt pour la démarche) est bon.



Photo M.-A. Meyrat ; visite du réseau par les écoles

16. Vergers+

Le projet devient très concret et les premières mesures se mettent en route, que ce soit le soutien à l'achat de matériel de récolte, le soutien à l'investissement pour les lieux de transformation ou la campagne de plantation de nouveaux arbres (l'objectif de plantation de 800 arbres a été atteint sur le territoire du Jura et du Jura bernois).

Le projet de réseau OQE dans la région de la Baroche avance : l'état initial a été réalisé et les agriculteurs ont suivi avec un intérêt manifeste les premières séances d'information.

Au niveau financier, le fonds suisse pour le paysage a reconduit son soutien et un apport supplémentaire a été octroyé via les instances INTERREG, ce qui est de bon augure pour la poursuite du projet Vergers+ dans son ensemble. Les objectifs sont ambitieux et complets. Ceux-ci devraient grandement contribuer au maintien de nos vergers, si précieux pour notre patrimoine, notre paysage, notre faune et notre flore et contribuer à générer un revenu complémentaire pour notre agriculture régionale.

17. Parc naturel du Doubs

Le parc naturel du Doubs a obtenu la reconnaissance de la Confédération durant l'été 2009. Cette reconnaissance assure à l'Association du parc naturel du Doubs (APNRD) une part importante du financement nécessaire à la poursuite du projet.

La CJA est représentée au bureau et au comité de l'APNRD par Philippe Jeannerat. La base paysanne reste méfiante à l'égard du projet et redoute que sa réalisation n'implique de nouvelles contraintes dans la pratique des activités agricoles. On relèvera que le PNRD peut participer à l'essor de certains projets de développement rural. Toutefois, il est nécessaire que les projets sectoriels de développement de l'économie agraire trouvent pleinement leurs places dans le concept global du PNRD. L'accession à la présidence de Jean-Pierre Beuret devrait permettre une meilleure compréhension des besoins des agriculteurs. Sa volonté de réorienter le projet et de considérer avec beaucoup plus d'attention les aspects économiques dans le futur répond donc pleinement aux attentes du monde agricole.

Enfin, on notera que le projet de réseau OQE lancé dans le haut du Clos-du-Doubs en 2007 par un groupe d'agriculteurs et avec le soutien du WWF a été étendu. Son nouveau périmètre est délimité par les crêtes qui entourent le Doubs jusqu'à Ocourt. L'extension du projet se déroule sous l'égide de la société d'agriculture du Clos-du-Doubs et réunit déjà une majorité des agriculteurs situés dans ce périmètre.

18. Pâturages boisés

Au niveau cantonal, l'évolution du cadre régissant les conditions d'exploitation des pâturages boisés est traitée dans le cadre du groupe de travail temporaire chargé de définir la politique cantonale relative aux pâturages boisés instituée par le Gouvernement. Vincent Wermeille représente la CJA dans ce groupe de travail, il nous livre un bref aperçu des réflexions en cours.

« La fin du libre parcours du bétail sur le plateau des Franches-Montagnes date déjà d'un demi-siècle ! Cependant, la gestion des pâturages boisés, qui ont façonné les

paysages de l'Arc jurassien, demeure une préoccupation aussi permanente qu'essentielle pour notre profession.

Après l'aboutissement d'un premier projet pilote, les responsables des collectivités publiques concernées ont été informés et encouragés à la réalisation de mesures d'entretien des pâturages boisés, voire de plans de gestion intégrée.

Le statut spécifique des pâturages est toujours en discussion et l'objectif demeure la définition d'un statut applicable à l'ensemble des cantons de l'Arc jurassien tout en favorisant une gestion économique mixte pastorale et forestière et en tenant compte des valeurs de développement durable !

Le groupe de travail chargé de définir la politique cantonale relative aux pâturages boisés, dans lequel siègent trois agriculteurs, a pris connaissance de la motion du conseiller national Laurent Favre quant à l'épuration équitable du pâturage boisé.

Enfin, le groupe de travail a entamé une réflexion s'agissant du développement des paiements directs qui tente à mieux cibler les contributions. Aussi, les pâturages boisés s'inscrivent-ils parfaitement dans des critères de qualité du paysage et de biodiversité ».

19. Assurances

19.1 Caisse maladie AGRISANO

Statistiques du nombre d'assurés :

Type d'assurance	2005	2006	2007	2008	2009
Base LAMal	2'219	1'875	1'723	1'655	1'302
Compl. Agri-spécial (LCA)	611	602	593	605	588
Indemnités journalières	219	218	221	230	235

En 2009, dans le domaine de l'assurance de base, la caisse maladie AGRISANO a subi une diminution de quelques 353 membres. Ceci étant dû à l'augmentation des primes de 5%. Fort heureusement, pour la majeure partie de ces résiliations, il s'agissait de personnes externes à l'agriculture. En 2010, les primes ont subi une augmentation moyenne de 8%. Cependant, pour les 469 personnes assurées avec le modèle médecin de famille, l'augmentation a été modérée (~ Fr. 5.-/mois) car, le rabais pour cette option a été augmenté de 8 à 12%.

Concernant l'assurance complémentaire AGRI-spécial, les primes 2009 ont subi une diminution de l'ordre de 20% et quant à l'assurance d'indemnité journalière maladie/accident, les primes n'ont subi aucun changement.

L'assurance de base reste toujours attractive grâce à son rabais de 12% avec l'option médecin de famille. L'assurance complémentaire de soins AGRI-spécial est d'un rapport qualité/prix optimale et adaptée aux besoins des familles paysannes. Quant à l'assurance d'indemnité journalière maladie/accident, elle possède de nombreux avantages (pas d'augmentation de primes due à l'âge, délai d'attente appliqué une seule fois par année, etc)

De plus, étant soucieux d'offrir des prestations attractives à ses membres, la CJA continue sa campagne de promotion pour tous les nouveaux adhérents issus du monde agricole. Elle est constituée des éléments suivants :

○ Pour les familles :

Si un des parents s'assure en assurance de base & l'ensemble des enfants (< 19 ans) en assurance de base et en assurance complémentaire Agri-spécial

➔ La prime annuelle de l'assurance Agri-spécial est offerte à tous les enfants

○ Pour agriculteur(trice) seul(e) :

Si la personne s'assure en assurance de base et en assurance complémentaire Agri-spécial

➔ Les primes des 6 premiers mois de l'assurance Agri-spécial sont offertes

Avec cette promotion, la CJA utilise les moyens de publication disponibles au profit des familles paysannes.

181 personnes ont conclu une assurance de protection juridique Agri-protect. Cette assurance, produit exceptionnel et indispensable, s'élève à Fr. 6.90/mois et par personne (enfant(s) co-assuré(s) gratuitement jusqu'à 18 ans). Elle couvre les domaines du privé, de l'exploitation agricole et de la circulation routière.

19.2 Assurance globale pour le personnel d'exploitation

La Chambre gère une assurance globale proposée aux employeurs agricoles pour couvrir leur main-d'œuvre extra familiale. Cette dernière englobe l'assurance maladie, l'assurance accidents (LAA), l'indemnité journalière en cas de maladie (IjM) et la caisse de pension (LPP), soit toutes les obligations légales contenues dans le contrat type de travail agricole cantonal.

Année	LPP		LAA		IjM	
	Salaires	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2004	701'092.-	137'666.40	1'857'337.-	90'131.20	2'126'800.-	15'121.20
2005	957'157.-	139'273.55	2'176'026.-	109'454.30	2'455'749.-	17'009.80
2006	1'049'803.-	165'991.30	2'330'187.-	117'208.60	2'563'440.-	18'427.10
2007	895'594.-	119'252.65	2'153'360.-	110'876.60	2'486'695.-	17'445.50
2008	908'656.-	116'953.50	2'393'041.-	113'795.60	2'575'869.-	17'388.20

La solution de l'assurance globale offerte aux employeurs agricoles jurassiens est idéale car :

- Elle englobe toutes les couvertures d'assurances légales obligatoires (AVS exceptée) en une seule et unique assurance, ce qui évite toute lacune en cas de sinistre puisque toute personne travaillant chez un agriculteur affilié est assurée automatiquement.
- Elle est très économe au niveau administratif (salaires sur la base du récapitulatif AVS, « guichet unique » pour tous les cas de sinistres.) De plus, sur demande, nous établissons les décomptes de salaire pour tous employés.

19.3 Autres activités du secteur « assurances »

Le secteur assurances de la CJA est aussi à disposition des familles paysannes jurassiennes pour :

- Une révision du portefeuille d'assurances. Le conseil consiste en une analyse de toutes les assurances de l'exploitation, qui s'achève par des propositions de modification du portefeuille. Cette activité est soumise aux règles absolues de neutralité et de confidentialité. Dès 2010, une personne sera spécialement engagée pour effectuer ces révisions de portefeuille d'assurances.
- Des conseils adaptés aux besoins de chaque exploitation et de chaque famille pour les couvertures des risques de décès, d'invalidité et de capitaux/rentes en cas de retraite (2^{ème} et 3^{ème} piliers). Les produits de la Fondation de Prévoyance de l'Agriculture Suisse et de USP Assurances sont proposés car leurs primes sont modiques et leurs prestations parfaitement adaptées aux besoins des agriculteurs.

20. AJAPI

AJAPI emploie 24 contrôleurs sur le territoire jurassien. Les campagnes de contrôles PER, SRPA, SST, OPAn et couverture de sol, sont organisées chaque année. Les contrôles portent sur le respect des règles selon l'ordonnance sur les paiements directs.

Les constats établis dans le terrain font l'objet de propositions, sur la base de directives fédérales.

Les propositions de sanction sont ensuite discutées avec le service de l'Economie rurale qui les notifie, par décisions écrites, aux agriculteurs avec droit de recours.

Situation 2009 :

Programme	Inscrits	Visite de contrôle	Constat de manquements
PER	949	286	45
SRPA / SST	840	358	8 - sans les renonciations
Couverture de sol		80	1

21. Service de renseignements juridiques

Le service juridique de la CJA repose désormais sur deux piliers. D'un côté, les agriculteurs peuvent obtenir un conseil juridique à moindre frais auprès de l'avocat de la CJA, Me Claude Jeannerat et de l'autre, la prestation Agri-protect assure la présence du juriste de Prométerre 2 fois par mois dans les locaux de la CJA. Cette présence est très appréciée et permet aussi d'aborder les questions juridiques liées aux activités de la défense professionnelle.

22. Programme d'activités

22.1 Protection des SDA et défense de l'aire agricole

La limite inférieure de la réserve des terres assolées que le canton du Jura doit garantir est en passe d'être atteinte. Parallèlement, des projets d'extension de zones industrielles sont en discussion dans plusieurs communes jurassiennes. Le raccordement de la Transjurane au réseau européen risque d'augmenter l'attrait des zones constructibles pour y installer des entrepôts et la pression sur les bonnes terres agricoles risque fort d'augmenter ces prochaines années. La CJA s'inquiète d'une telle évolution. Il est nécessaire de prévoir de nouvelles règles garantissant un développement de qualité, générant de grandes valeurs ajoutées et un nombre important d'emplois par m² soustrait à l'agriculture. Le but de la CJA est aussi d'obtenir une meilleure considération de la terre agricole indispensable à l'alimentation et au bien-être de la population des générations futures.

22.2 Développement rural

Les lignes directrices communes au Jura et Jura bernois étant posées, il s'agit de poursuivre l'action afin d'assurer que des projets concrets se réalisent. Ce travail sera mené en étroite collaboration avec la FRI et les instances cantonales.

22.3 Evolution des paiements directs et de la politique agricole

Le rapport sur l'évolution des paiements directs publié en 2009 remet en question certains principes utilisés jusqu'à présent pour répartir les paiements directs. La CJA continuera de se battre pour obtenir des conditions cadre favorables à une agriculture productive. Une attention particulière doit être accordée à l'évolution de ce dossier. Les autres dossiers de politique agricole, système d'importation de la viande, OMC, ALEA, etc, vont nécessiter l'attention de la CJA et une sensibilisation particulière des décideurs politiques.

22.4 Economie laitière

Le prix du lait, actuellement à un niveau insuffisant, pose de sérieux problèmes à un grand nombre de familles paysannes pour lesquelles cette branche de production constitue la principale source de revenu. La CJA entend poursuivre son action de défense des intérêts des producteurs jurassiens en partenariat avec l'organisation des producteurs MIBA qui regroupe tous les producteurs jurassiens et les instances cantonales.

22.5 Lutte contre les émissions ammoniacales

Un groupe de travail a été créé sous l'égide de la CJA. Son action devrait permettre de trouver des solutions pour améliorer la situation des émissions ammoniacales. L'objectif principal sera de permettre aux agriculteurs jurassiens de profiter des mesures disponibles au niveau fédéral dans ce domaine.

22.6 Liquidités dans l'agriculture

Le problème des liquidités dans l'agriculture devient de plus en plus aigu. Il s'agit de voir quelles solutions sont envisageables pour assurer l'existence des exploitations ou comment les rendre plus performantes dans ce domaine. Une action concertée entre tous les partenaires de l'agriculture est nécessaire pour trouver des solutions.

22.7 Conseil en assurances

Le service de conseil global en assurances sera réorganisé. Une personne engagée à temps partiel sera chargée d'offrir des conseils spécifiques aux agriculteurs. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de la défense professionnelle au plan national. La volonté d'offrir des prestations efficaces et avantageuses en matière sociale aux agriculteurs fait partie des objectifs de la CJA.

22.8 Communications

Les actions de communications agricoles seront poursuivies sur le modèle de ces dernières années. En automne 2009, la CJA coordonnera la présence des éleveurs jurassiens et bâlois à l'OLMA 2010 à Saint-Gall. Cette manifestation déplace près de 300'000 visiteurs, c'est une bonne opportunité pour présenter l'agriculture, ses produits et ses prestations.



Manifestation à Sempach